

Les actions de l'Aprodema validées par le Ministère du Travail et de l'Education Nationale

Depuis le 12 décembre 2016, l'Aprodema est habilitée à percevoir du hors quota de la taxe d'apprentissage.

Les fonds perçus au travers de la collecte 2017, nous ont permis de réaliser et d'amplifier 4 actions :

- le **Trophée J'aime Mon Métier 2017** qui a vu 13 établissements des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et de l'enseignement privé apporté leur contribution
- la **Mallette pédagogique**, outil d'intervention en classe de troisième et qui sera téléchargeable à la fin d'année
- Augmenter notre participation en **forums étudiants** notamment au Mondial des métiers (Lyon)
- Référencer des **fiches métiers** sur le site de l'Onisep, l'organisme de référence pour l'orientation des jeunes (son site internet fait l'objet de plus de 53 millions de vues annuel) : la présence des métiers de la filière sur cette plateforme est donc fondamentale. Cette présence sera effective en 2018.

Ces actions en faveur de l'apprentissage et de la promotion des métiers et formations reconnues et validées par l'Education Nationale et le Ministère du Travail nous permettent **d'être réhabilité depuis le 29 décembre 2017 à percevoir du hors-quota de la taxe d'apprentissage pour la collecte 2018.**

L'Aprodema amplifiera donc de nouveau ses actions sur les terrains de la promotion des métiers et des formations en 2018 grâce à cette nouvelle reconnaissance des pouvoirs publics.

Contacts Presse :

René Fontaine, Vice-Président de l'Aprodema - 06 14 36 05 87 - rene.fontaine01@gmail.com

Mathilde Mari, Secrétaire Générale - 06 35 50 41 46 - m.mari@aprodema.org

Créée en 1986, l'Aprodema, association pour la promotion des métiers et des formations en Agroéquipement est une association loi 1901 regroupant les constructeurs, les importateurs, les utilisateurs de machines pour l'agriculture, la forêt et les espaces verts. Elle a pour but de promouvoir les métiers et formations de la filière et leur connaissance auprès du grand public.